

Inventaire

Registre de Délibérations consulaires (1618-1630), 92 folios

(Manquent les délibérations de septembre 1620 à janvier 1621, de janvier 1622 à janvier 1623, d'octobre 1625 à janvier 1630)

1618, le 01 janvier (page 1 r) Election des Consuls 1618

Assemblés à l'heure de six du matin.

Sont présents Jean Mercier, et André Roudil, consuls, Noble Daniel de Borgoignon, sieur de Sablière, Me Pierre Dufour, Pierre Bonhome, Jean Bailhe, Gaspard Blisson, Simon Sauvand, Jean Guillaumon, et Me Francois Rivière, conseillers au conseil ordinaire et politique.

Chacun des deux consuls nomme 4 habitants.

Sont présentés pour la première échelle :

Sire Pierre Sauvand, Sire Pierre Bonhome, Me Anthoine Ducros, Sire Estienne Roubaud.

Pour la seconde échelle :

Jean Rieu, Pierre Barjon, Gabriel Fabre et Jean Gauthier

Pour conseillers continue.. ont été nommés Noble Daniel de Borgoignon, sieur de sablière et Me Gaspard Blisson.

Pour greffier de la maison consulaire a été nommé Me Pierre Dufour aux honoraires et gages accoutumés.

Ce dit jour, ils se sont transportés à la place publique de la présente ville devant Me Pierre Gueydan et Philippe Arnaud, bailhes.

Les sieurs consuls après avoir remis entre les mains des bailles les clés des portes de la ville ont dits que suivant la coutume ancienne ont a aujourd'hui matin procédé à la nomination de consuls nouveaux, ayant été nommés pour premier consul Sire Pierre Bonhome et pour second Jean Rieu, bolanger.

Les consuls promettent garder et conserver le bien de la communauté, celui de la veufve et de l'orphelin comme leurs propres biens.

Chacun des vieux et modernes consuls nomme un conseiller au conseil ordinaire et politique. À savoir :

Bonhome nomme Estienne Jaufres, ledit Rieu Ozias Duboys, ledit Mercier Estienne Roubaud et ledit Roudil Gabriel Fabre.

1618, le 01 janvier (page 2 v) Arrentement

Arrentement de la salle et cabinet de la maison des hoirs de Francois Dufour dans laquelle sont les papiers de la communauté. Pour l'arrentement de ladite salle est allouée à la veuve dudit Dufour une somme de 9 livres pour cette année.

La veuve aura la garde des papiers.

Les consuls de Barjac auront une clé du coffre dans lequel sont les papiers et le greffier gardera la clé du cabinet.

1618, le 01 janvier (page 2 v) Arrentement du four à Chaux

A été proposé qu'il y a certains particuliers habitants qui désirent faire un four à chaux aux Garigues du bois du côté du bois de Montgordon. Lequel four a été ci-devant fait suivant la précédente délibération prise en l'année 1612.

1618, le 03 janvier (page 3 r) visite à Madame la Comtesse du Roure.

Sire Bonhome, premier consul sachant Madame la comtesse du Roure malade, se propose d'aller la visiter avec quelques présents, à savoir ; une paire de chapons, une paire de perdrix, et trois paires de palonnes (?)(*S'agit-il de Palombes ?*)

Le consul en profitera pour parler à Monsieur le comte du Roure des efforts de la communauté concernant la chasse (*sans plus de renseignement*). Le lendemain le consul est allé voir la dite dame, (*certainement à Banne où se trouvait la résidence principale des Beauvoir du Roure*).

1618, le 03 janvier (page 3 r) Indemnisation du sieur de sablières

Indemnisation est donné à Noble Daniel de Borgoignon, Sieur de Sablières, suite à un voyage qu'il fit en 1616 à Uzès, pendant 3 jours pour le compte de la communauté de Barjac.

1618, le 13 janvier (page 3 v) comptes de la rente du bénéfice 1617.

1618, le 28 janvier (page 4 r) Autorisation de prendre pierres.

Pierre Bertrand de Vagnas demande l'autorisation de prendre des pierres sur la paroisse de Barjac dans la pièce (de terre) de Mr Gueydan. Il a permission accordée.

1618, le 28 janvier (page 4 v) Nomination de députés.

Concernant le procès intenté contre Pierre Belleville du Mas Logeard, le sieur de Bessas et Chastagnier, les consuls nomment Jean Rieu, second consul et Jean Mercier pour transiger avant procès.

1618, le 28 janvier (page 5 r) habitanage.

Se présente Jacques Pozols, maçon de Vagnas, marié en la présente ville, pour traité du prix de son habitanage, lequel entendu a été reçu habitant de la présente ville, aux privilèges des autres habitants et ce pour le prix de 4 livres, qu'il payera entre les mains des dits consuls.

1618, le 28 janvier (page 5 r) arrentement du bénéfice.

Par délibération, il aurait été dit que le prix de l'arrentement du bénéfice de l'année serait porté au comte du Roure.

1618, le 4 février (page 5 v) habitanage.

Le Sire Bonhomme, premier consul a proposé de faire venir en la compagnie André Radalle, marié en la présente ville, pour traiter du prix de son habitanage. Lequel accepte pour la somme de 12 livres.

1618, le 4 février (page 5 v) arrentement de la parcelle du Mas Logeard

Pour Me Jean Guilhaumon, Gabriel Fabre, et Pierre Quitard, et 150 livres.

1618, le 11 février (page 6 r) habitanage.

Pour Vidal Brun, boucher. Le sieur Bonhome propose que le sieur Brun ne s'acquitte pas du prix de sa charge.

Le sieur Brun a fait tout son possible pour s'acquitter de sa charge. Il avait baillé tout son argent pour faire venir du bétail de la montagne lequel s'est noyé. Il n'a donc point de revenus.

1618, le 11 février (page 6 v) arrentement du bénéfice

Pour le même comte du Roure, l'arrentement s'élève à 120 livres après négociation avec les consuls et leur député.

1618, le 20 février (page 7 r) arrentement de la parcelle du mas d'Aleyrargues.

Pour Jean Blisson, au même prix que l'année dernière.

1618, le 25 février (page 7 v) prix fait réparations de la fontaine

Prix fait est donné à Jean Blisson pour la réparation de la fontaine pour le prix de 21 livres.

1618, le 25 février (page 8 r) habitanage

Pour Toussaint Baussier, de Vagnas, marié et habitant de la présente ville et la somme de 9 livres.

1618, le 25 février (page 8 v) permission de monter muraille.

Sire Jean Mercier demande de dresser muraille autour du pré de sa maison, le long du grand chemin. La compagnie autorise la construction.

1618, le 25 février (page 8 v) Coffre des papiers de la ville.

Le Sieur Bonhomme consul propose que le coffre dans lequel sont les papiers de la ville, étant trop petit pour y loger tous les papiers, il en soit construit un plus grand. La compagnie donne son accord et demande à ce qu'il soit fermé par 2 serrures.

1618, le 04 mars (page 9 r) frais de procès

En l'année 1617 la communauté aurait obtenu provision de la cour des aydes de Montpellier pour faire appeler les villages dépendant du baillage de la présente ville pour remboursement des frais du procès concernant la Reserche (?) générale. La communauté nomme les sieurs consuls pour écrire à ses villages.

1618, le 04 mars (page 9 r) Procès avec le Sieur de Bessas.

Le sieur Mercier, suivant la charge à lui donnée de parler au sieur de Bessas, Chastanier et Belleville, pour sortir d'affaire amiablement avec la ville de Barjac, lesquels ne lui ont fait aucune réponse, n'ayant volonté de le faire. La communauté décide d'engager des poursuites contre ceux-ci.

1618, le 08 mars (page 9 v) Clôture des comptes de Jean Mercier.

Clôture des comptes du consulat de Jean Mercier pour l'année précédente. (48 livres 17 sols).

1618, le 08 mars (page 10 r) rémission de la tour du Combier.

Me Ozias Duboys a dit que le dessous de la tour appelée du Combier a été de tout temps à la communauté. Il demande à ce qu'elle soit baillée pour la somme de 5 livres et la pension annuelle de 5 sols à la condition de ni faire aucune porte ni fenêtre. Le contrat sera passé par main publique.

1618, le 09 mars (page 10 v) Procès contre les fermiers des Gabelles.

Sieur de Sablière va à Uzès au sujet de ce procès.

1618, le 28 mars (page 11 r) Permission d'imposer.

Autorisation faite à Ozias Duboys pour aller à la ville de Montpellier pour demander la permission d'imposer les habitants de la communauté.

1618, le 30 avril (page 11 r) Concerne l'imposition

1618, le 13 mai (page 12 r) Arrentement du Bénéfice.

1618, le 20 mai (page 12 v) Payement des intérêts du Sieur de Sablières.

Le sieur de Sablière demande le payement des intérêts de la somme de 800 escus à lui du par la communauté. Elle décide de lui payer 64 escus pour les intérêts de la dite somme.

1618, le 13 mai (page 12 v) Payement d'Anthoine Duboys

La communauté doit 150 livres au Sieur Duboys

1618, le 21 mai (page 13 r) Nomination des Bannier et garde terre.

Sont nommés Simon Issoire et Pierre André pour exercer cette charge.

1618, le 21 mai (page 13 v) Comptes du recteur des pauvres.

Clôture de comptes de Jean Guillaumon, recteur des pauvres pour l'année 1617.

1618, le 04 juin (page 13 v) Bail de la boucherie

Vital Brun boucher, vendant la chair est fermier de la boucherie.

1618, le 04 juin (page 14 r) Cote de la taille

Cotte de la taille de Firmin Trial.

1618, le 04 juin (page 14 r)

Payement à Sieur André Bonhomme de la somme de 96 livres.

1618, le 04 juin (page 14 v) Parcelles d'Aleyrargue et du corps de Ville.

Sous Arrentement du corps de la ville et de la parcelle d'Aleyrargues. Seront nommés ceux qui feront la condition la meilleure.

1618, le 04 juin (page 14 v) Réparations de la Porte basse.

Le conseil sachant que le marche-pied de la porte inférieure de la ville estant gasté, que le monde entre et sort librement passant au-dessous ce qui pourrait apporter des dommages à la ville, propose de bailler à priffait cette réparation aux meilleures conditions.

1618, le 04 juin (page 15 r) Réparation de la brèche près Saint Anthoine

Sachant qu'il s'est fait une brèche à la muraille de la ville et près de la tour Saint Anthoine, le conseil propose de bailler à priffait les réparations, aux conditions les meilleures.

1618, le 27 juin (page 15 r) Arrentement du corps de ville et d'Aleyrargues

Arrentement de la parcelle du Corps de Ville alloué à Louis Blisson au prix de 478 livres et de la parcelle d'Aleyrargue à Nadal Traulier pour 79 livres.

1618, le 8 juillet (page 15 v) Procès avec les hoirs de Firmin Trial

Concernant le procès passé en la cour présidial de Nîmes entre la communauté et les hoirs de feu Firmin Trial en son vivant prieur (?) de la présente ville concernant le prix d'arrentement des gabelles.

1618, le 8 juillet (page 16 r) procès avec les syndics catholiques

La communauté il y a quelques années aurait traité commun avec les syndics catholiques pour raison du procès qu'ils auraient intenté tant en la cour

souveraine du parlement et chambre de l'édit qu'en la cour des Aides de Montpellier.

1618, le 8 juillet (page 16 v) Hôpital
Mathieu Martel demeure à l'hôpital.

1618, le 20 juillet (page 17 r) Bénéfice.
Payement du prix du bénéfice.

1618, le 5 septembre (page 18 r) Séquestre.

Le conseil propose que soit établi séquestre à l'instance de Damoiselle Marguerite Reyue des fruits et grains de Damoiselle Jeanne de Sautel de la Bastide.

1618, le 28 octobre (page 19 r) Accord avec les syndics catholiques.

Me Honoré de Gueydan, Estienne Faget et Simon Sauvan, syndics catholiques de la ville de Barjac, lesquels ont dit qu'il leur est du par le prieur les arrérages pour les gages du secondaire qui a servi en l'église de la présente ville, et d'autant que les consuls sont rentiers. Les consuls payent une somme de 30 livres d'arrérage jusqu'au présent jour.

1618, le 30 octobre (page 19 v) Nomination de députés.

Sieur Bonhome, premier consul informe qu'il a ce jourd'hui reçu lettre de messieurs les consuls du consistoire de Saint Ambroix par laquelle ils prient la compagnie vouloir faire députation devers eux de telles personnes de la présente ville qu'on advisera pour entendre des propositions qu'ils ont à faire à notre communauté.

Sont nommés députés le sieur Gallois, pasteur et le Sieur Pierre Bonhome, premier consul pour aller à Saint Ambroix.

1618, le 2 novembre (page 20 r) rapport de députation.

Compte rendu est donné par les Sieurs Gallois et Bonhome, députés, de retour de Saint Ambroix où ils étaient convoqués ainsi que les consuls des Vans.

À cette réunion, il fut annoncé que le Seigneur marquis de Portes avait obtenu de sa majesté le gouvernement du Gévaudan, hautes et basses Cévennes ainsi que les villes de Saint Ambroix, Barjac et les Vans, ce qui nous apporterait un grand préjudice et Surcharge.

Les députés de ses trois villes se prononcent donc contre cette nomination.

1618, le 2 novembre (page 20 v) Nomination de députés

Nomination de députés pour aller rencontrer le Comte du Roure à Banne concernant le prix du Bénéfice de Barjac. Sont nommés les consuls et le Sieur de Sablière.

1618, le 5 novembre (page 21 r) Rapport de députation.

Rapport des députés revenus de Banne.

1618, le 5 novembre (page 21 r) Nomination de députés

Nomination de députés pour les affaires du diocèse d'Uzès concernant les affaires de madame de la Bastide. Le sieur Bonhome est nommé député.

1618, le 14 novembre (page 21 v) construction non autorisée.

Différent avec Claude Blisson, lequel entreprend de bâtir sur la rue au-devant de sa maison. Le conseil considérant que la construction serait préjudiciable au public demande qu'il enlève ce qu'il a déjà fait et de plus il doit remettre la calade qu'il a rompue sur ladite rue dans huitaine.

1619, le 01 janvier (page 23 r) Election des Consuls 1619.

Sont présents Sieurs Pierre Bonhome et Jean Rieu, consuls modernes, Noble Daniel de Bergoignon, sieur de Sablière, Jean Mercier, Gaspard Blisson, Pierre Roubaud, André Roudil, Gabriel Fabre, Estienne Jauffrès, conseillers au conseil ordinaire et politique.

La coutume de tout temps observée en la présente ville est de s'assembler le premier jour de l'an pour faire la nomination des nouveaux consuls ayant à ses fins convoqués la présente assemblée ; Est remis à cet effet le rôle et liste de trois habitants de chaque échelle. Pour la première sont nommés :

Sire Pierre Sauvand, Sire Pierre Roubaud et Sire Pierre Chastanier.

Sire Pierre Sauvand est élu au plus grand nombre de voix, premier consul.

À la deuxième échelle sont nommés :

Estienne Roqueblave, Anthoine Ubac et Jacques Vinasac.

C'est Estienne Roqueblave qui est élu second consul.

Sont nommés conseillers Jean Mercier, Gaspard Blisson et pour greffier de la maison consulaire Me Pierre Dufour.

Les consuls vieux et modernes ont ensuite nommé les conseillers suivants à savoir ledit Sauvand, Jean Privat, ledit Roqueblave Jean Malignon, ledit Bonhome Me Charles Bellet et ledit Rieu Jean Reboul.

Lesquels promettent selon la forme de leur religion de bien consentir à la dite charge.

1619, le 13 janvier (page 24 r) L'horloge

Sieur Pierre Sauvand, premier consul informe qu'il y a plusieurs pièces à l'horloge qui sont rompues et qui ont besoin d'être accommodés et qu'il se présente l'occasion d'un Me horloger de Bagnols qui pourra y travailler. Le coût sera de 11 livres.

1619, le 20 janvier (page 24 r) remboursement d'emprunt

Mademoiselle de La Vallette demande les 300 livres que la communauté lui doit, pour le paiement de l'arrentement du bénéfice. Laquelle somme le sieur Bonhome, consul vieux a dit avoir en son pouvoir et qu'il l'apporte au lieu d'Avéjan pour faire le paiement requis.

1619, le 20 janvier (page 24 v) Arrentement de la Parcelle du Mas Logeard.

Arrentement de la parcelle du bénéfice au Mas Logeard pour 153 livres.

1619, le 20 janvier (page 24 v) demande d'imposition.

Demande à la cour des aides de Montpellier d'imposer la somme de 3000 livres.

1619, le 27 janvier (page 25 r) Comptes 1618.

Clôture des comptes du sieur Bonhome consul vieux de Barjac pour l'année 1618.

1619, le 27 janvier (page 26 r) Arrentement de la parcelle des Rappelins.

Arrentement des trois quarts de la parcelle des Rappelins à Jean Blisson et Thomas Aigon pour 46 escus.

1619, le 15 février (page 26 r) Nomination du valet de la ville.

Thomas Berthier est nommé valet des consuls de la présente ville. Pour ce, il sera affranchi de sa cotte de la taille.

1619, le 17 février (page 26 r) Nomination de Députés.

Nomination de députés pour aller à Banne voir le Comte du Roure et traité de l'arrentement du bénéfice. Le premier consul et le Sieur Charles Bellet sont nommés pour aller le rencontrer.

1619, le 17 février (page 26 v) garde des Pourceaux.

Estienne Dulhas et Suzanne Rocheblave ont offert prendre à garder les pourceaux de la communauté au gages et conditions suivantes ;

Ils seront tenus garder les pourceaux jusqu'à la Saint Firmin prochain.

1619, le 17 février (page 27 r) Bannier et garde terres.

Simon Issoire et Pierre André ont offert de prendre à garder la terre et bannier. Pour 42 livres.

1619, le 21 février (page 27 v) arrentement du bénéfice du Prieuré.

Sieur Pierre Sauvand, consul, sachant que le sieur Prieur de la présente ville est arrivé pour prendre possession dudit bénéfice, demande à ce que la communauté puisse continuer à en avoir l'arrentement.

1619, le 02 mars (page 27 bis r) Comptes de l'année 1618

Clôture des comptes de la communauté 1618 par Pierre Bonhome premier consul en l'année 1618.

1619, le 05 mars (page 27 bis v) Nomination de députés.

Nominations de députés pour aller à Uzès, concernant les réparations à effectuer au pont de Bagnols.

1619, le 17 avril (page 28 r) Arrentement de la parcelle de Cabiac

Pour Simon de Blisson, Jean de Cabiac et Louis de La Borie et 93 escus.

1619, le 17 avril (page 28 r) Arrentement de la parcelle d'Aleyrargue

Pour Michel Charmasson et 90 livres.

1619, le 17 avril (page 28 v) Arrentement du corps de la ville

Il est délivré à Estienne Rocheblave, second consul, Pierre Bonhomme, Pierre et Jean Blisson au prix de 503 livres et payable présentement la moitié et l'autre à la toussaint prochaine.

1619, le 28 avril (page 29 r) Agression par le nommé Lagarde

Se sont présentés Jean Duboys et Jean Boissin de Barjac, lesquels ont dit que ce matin un nommé Lagarde, homme étranger et vagabond, réfugié en la présente ville depuis quelques temps aurait attaqué ledit Duboys en pleine rue, sous prétexte qu'il aurait refusé de lui bailler une boule. En suivant il lui en aurait donné un coup sur la joue. Ledit Boissin se serait mis devant ensuite pour l'empêcher de continuer.

Le dit Lagarde s'en serait pris ensuite à la maison dudit Boissin, endommageant sa porte.

La compagnie entendue ladite exposition des faits et sachant qu'il est notoire à tous les habitants que ledit Lagarde est un vagabond en réputation d'avoir commis plusieurs excès à raison desquels il a été condamné à Mort, demande qu'il soit appréhendé et conduit aux prisons du Roi de la ville de Nîmes pour le remettre entre mains de Justice.

Ledit Lagarde s'étant retiré dans la maison du Sieur d'Uzas, la compagnie nomme le Sieur Pierre Bonhomme et le Sieur Charles Bellet, notaire pour parler audit Lagarde et lui demander de vouloir se livrer entre mains de justice.

Lesdits députés s'étant transportés chez ledit d'Uzas, celui-ci a affirmé que ledit Lagarde n'était point dans sa maison.

Et faisant la compagnie perquisition aurait vu ledit Lagarde au plus haut de la maison, ledit d'Uzas lequel l'aurait permis de s'évader.

1619, le 04 août (page 31 r) Agression du sieur Griolet.

Me Anthoine Griolet, notaire royal de la présente ville, aurait été agressé et battu le 29 juillet au lieu de Saint Sauveur de Cruzières par le Sieur de Meyrueis, en haine des informations qu'il a faite pour messieurs les consuls.

La communauté demande que des poursuites soient engagées contre ledit sieur.

1619, le 26 juin (page 32 r) Fraude du boucher

Le sieur Villard, boucher aurait tenu de faux poids qui sont court d'un quart pour une livre, ayant en conséquence fraude au public.

La compagnie demande poursuite en justice.

1619, le 30 juin (page 32 r) Séquestre de biens

Sachant que le lieutenant royal de Nîmes et Damoiselle Marguerite Reyue ont fait saisir les fruits des biens des sieurs de Fontanilhe, de Beauvoir et Damoiselle de Saint Florent desquels ils ont établi séquestre en qualité de consuls.

La communauté décide d'envoyer quelqu'un à Nîmes. (*sans le nommer*).

1619, le 25 août (page 33 r) Comptes du recteur des pauvres.

Me Jean Guillaumon de la présente ville, jadis recteur des pauvres en l'année 1617, expose que pendant son administration, il aurait prêté à Vital Brun et à Jean Mercier 60 livres.

La communauté le tient quitte de ce prêt.

1619, le 25 août (page 33 r) Extraction des contrats de Dufour, notaire.

Le sieur Pierre Bonhomme, recteur des pauvres a dit que, suivant sa charge, il aurait fait extraire à Me Griolet notaire les actes et contrats des pauvres qui auraient été reçus par feu Me Francois Dufour notaire. Ceux-ci sont au nombre de 20 et se sont accordés avec le sieur Griolet à la somme de 9 livres. Le dit Bonhomme payera cette somme au dit Griolet.

1619, le 25 août (page 33 v) Le Duc de Montmorency à Banne

Monseigneur le duc de Montmorency s'en vient à Banne chez Monsieur le comte du Roure. Il serait à propos de lui faire visite.

La compagnie délibère qu'il lui sera fait présent de 6 salmées d'avoine et une douzaine chaponneaux et ont nommé pour députés Sieur Sauvan, premier consul et Sieur Charles Bellet, notaire royal pour aller à Banne.

1619, le 08 septembre (page 33 v) précepteur d'école

Sieur Pierre Sauvand expose qu'il se présente un Maître précepteur pour les écoles et instruire la jeunesse qui est bon latin et ce pour 25 escus de gages. La communauté décide de le prendre pour une année, 16 escus et la maison commune pour faire les écoles.

1619, le 08 septembre (page 34 r) Rémunération du Valet de ville.

Thomas Bertier vallet des consuls expose qu'il aurait tous les jours et de nuits à la garde de la ville sans toutefois en avoir reçu récompense, et ce depuis 2 mois. La communauté décide de lui payer 12 livres pour ce.

1619, le 16 septembre (page 34 v) Nettoyage du Puits du Cornier.

Thomas Bertier, Simon Issoire et Pierre André exposent qu'ils ont nettoyé le puits du Cornier pendant 2 jours. La Compagnie donne 24 sols pour ce travail.

1619, le 20 octobre (page 34 v) Récolte du foin

Gaspard Blisson a dit qu'en l'année 1618, il aurait arrenté partie du foin du corps de ville, il n'aurait pu faucher la moitié des prés à cause des grandes pluies et inondations des eaux en sorte qu'il n'aurait récolté la moitié du foin.

La compagnie à l'égard de la perte qu'il a souffert décide qu'il sera indemnisé de la somme de 2 livres.

1619, le 10 novembre (page 35 r) Réparations à la fontaine et au puits du Cornier

Est proposé qu'il serait nécessaire de faire accommoder la grand font et le puit du Cornier, les immondices tombant dedans ce qui corrompt l'eau ce qui est préjudiciable au public.

La compagnie fera faire les réparations aux conditions les meilleures.

1619, le 10 novembre (page 35 v) Projet de Moulin à Huile rejeté.

Le Sieur de Bessas entreprend de faire tirer son moulin d'huile sans avoir fait conduire l'eau qui porte au puit du cornier comme aussi à la tour qu'à la muraille de la ville au des habitants.

Conformément aux délibérations précédentes faites au sieur de Bessas de ne point faire faire son moulin sans c..... à l'eau et en cas ou il n'y satisfera seront faites proclamations de défendre à tous les habitants dy faire moudre leurs olives sur peine de confiscation des olives.

1619, le 10 novembre (page 36 r) Traduction des vieux documents

A été proposé que le Sieur Jacques Brun translate les vieux documents de la communauté pour en avoir intelligence. La compagnie approuve.

1619, le 10 novembre (page 36 v) Garde des Pourceaux

Jean Noguier et Aron Michel se proposent pour la garde des pourceaux de la communauté.

1619, le 10 novembre (page 38 v) Affaire d'Uzas.

David Gauthier a employé 13 journées pour l'affaire contre le Sieur D'uzac. la communauté paye 12 livres pour ce.

1620, le 01 janvier (page 40 r) Election des nouveaux consuls 1620

Sont présents Sieurs Pierre Sauvand et Estienne Rocheblave, consuls modernes, Me Charles Bellet, notaire, Sire Pierre Bonhomme, Jean Privat, Gaspard Blisson, Jean Mercier, Jean Malignon, Jean Reboul et Jean Rieu, conseillers au conseil ordinaire et politique.

Il est de bonne coutume de tout temps observée en la présente ville de procéder le premier jour de l'an pour faire la nomination des nouveaux consuls ayant à ses fins convoqués la présente assemblée; Ayant remis à cet effet le rôle et liste de quatre habitants de chaque échelle. Pour la première sont nommés :

Loys Olozen, Claude Blisson, Noël Rieu et Pierre Roubaud

Sire Noé Rieu est élu au plus grand nombre de voix, premier consul.

À la deuxième échelle sont nommés :

David Gauthier, Claude Duboys, fils de Feu Pierre, Gabriel Fabre et Pierre Benaton ?

C'est David Gauthier qui est élu second consul.

Sont nommés conseillers coutumier (?) Jean Privat, Gaspard Blisson et pour greffier de la maison consulaire Me Pierre Dufour.

Les consuls vieux et modernes ont ensuite nommé les conseillers suivants à savoir ledit Rieu, Charles Bellet, ledit Gauthier Jean Charles, ledit Sauvand Pierre Boissin et ledit Rocheblave Jean Reboul.

Lesquels promettent selon la forme de leur religion de bien consentir à la dite charge.

Ce dit jour se sont transportés à la place publique de la présente ville Me Pierre Gueydan et Philippe Arnaud, bailhes.

Les sieurs consuls après avoir remis entre les mains des bailles, les clés des portes de la ville ont dit que suivant la coutume ancienne ont a aujourd'hui matin procédé à la nomination de consuls nouveaux. Ayant été nommé pour premier consul Noé Rieu et pour second David Gauthier.

Les consuls promettent garder et conserver le bien de la communauté.

1620, le 05 janvier (page 41 v) Affaire du séquestre des biens de Damoiselle Reyue
Noé Rieu expose qu'il a reçu assignation donnée en la chambre de Castries à quittance de Damoiselle Marguerite Reyue.

1620, le 05 janvier (page 41 v) Réparations au temple.

Est proposé de faire paver ou barder le temple, faire faire le ban des consuls et faire la porte d'entrée qui est du costé des degrés proche de la muraille. Les réparations reçues et proclamées, Me Guillaume Duranton et Jacques Pouzols, maçons se seraient présentés et offerts faire les réparations pour et au prix de 48 livres.

1620, le 19 janvier (page 42 r) Arrentement de la parcelle du mas Logeard.

Arrentement de la parcelle du mas Logeard au profit de Estienne Quittard, Jean Blisson et Pierre Binatien pour 57 escus.

1620, le 19 janvier (page 42 r) Travaux du valet des consuls.

Thomas Bertier valet des consuls, lequel a fait 3 journées pour la ville, reçoit 6 livres.

1620, le 27 janvier (page 42 r) Remboursement d'emprunt.

La communauté est redevable envers Sieur Estienne de Borgoignon et Me Francois Rivière de la somme de 3000 livres.

Pour éviter procès, elle promet rembourser cette somme d'ici 2 ans.

1620, le 15 mars (page 44 v) Réparations à la fontaine.

Il se trouve en cette ville un Me fontanier du nom de Pierre Roc, qui offre de faire tirer la fontaine qui descoule en la place. Il propose de travailler à la journée. Après l'avoir mis en bon état, il se propose de prendre la charge d'entretenir ladite fontaine. La compagnie accorde 20 sols par jour. Il aura deux hommes pour l'assister.

Est accordé à Me Jean Blisson pour assister au travail à la fontaine, 12 sols par jour.

Les journées employées par le Sieur Roc à la réparation en nombre de 12, montent à 12 livres tournois ledit accord.

Les journées au nombre de 11 s'élèvent à 6 livres et 12 sols.

Le dit Blisson a fourni 5 canes de Bourneaux, neuf livres de bol et une livre de bons montant à 4 livres 4 sols.

1620, le 30 mars (page 45 r) Détournement du canal de la Fontaine

Thomas Decoste fils à Nadal aurait rompu le canal de la fontaine qui descoule à la place publique en l'endroit de la pièce des hoirs de Bertrand Blisson, ce qui est d'un grand préjudice pour la communauté;

Le dit Decoste sera poursuivi par la communauté.

1620, le 30 mars (page 45 r) Arrentement de la parcelle du corps de ville.

Arrentement de la parcelle du corps de ville à Loys Blisson au prix de 615 livres tournois, à savoir la première moitié le premier du mois de mai prochain et la deuxième à la fête de Noel.

1620, le 13 avril (page 46 r) Visite au comte du Roure.

Le Sieur Rieu, premier consul expose qu'il serait expédiant de visiter Monsieur le comte du Roure qui a été longtemps absent de sa maison, qu'aussi pour lui faire entendre que Mr de Resegnier conseiller au parlement de Thoulouze doit arriver dans peu de jour en ceste ville aux fins de le prier de se rendre en ceste ville en

même temps aux fins de lui faire entendre au sieur conseiller les intérêts du Sieur Prieur et d'empêcher qu'aucun habitant ne lui fasse aucune plainte.

La compagnie nomme pour députés Noé Rieu, premier consul et Me Pierre Dufour greffier de la maison consulaire.

Il lui sera aussi fait un présent, à savoir des volailles.

1620, le 25 avril (page 46 r) Possible départ du Médecin

Se présentent Me Pierre Gueydan baille, Estienne de Borgoignon, sieur de Vandrome, André Bonhome, Pierre Montagut et Jean Malignon.

Le sieur Noé expose que Monsieur Pardin, médecin est sur le point de se retirer ailleurs n'ayant moyen de s'entretenir pour les gages que la ville lui donne surtout qu'il est grandement utile en ceste ville. Rieu requiert délibérer si on lui augmente ses gages.

La compagnie décide de lui donner 45 livres pour l'année.

1620, le 26 avril (page 46 bis r) Les troubles de la Guerre.

Dans la maison commune sont assemblés Sieur David Gauthier, second consul, Messires de Fontanilhe, de Beauvoir, de Sablière, de Vandrome, montagut,, Jean Privat, Gaspard Blisson, Pierre Sauvand, Estienne Rocheblave, Loys Alauzen.

La compagnie estime pour le bien et direction des affaires extraordinaires de la guerre, qu'il faut nommé un nombre certain des habitants pour résoudre et délibérer que sera.

Les Sieurs de Beauvoir, de Sablière, de Vandrome, Estienne Montagut, Estienne bonhome, Estienne Sauvand sont nommés pour la direction des affaires extraordinaires ainsi que ce qui concerne le fait des troubles de la guerre.

Le sieur Vandrome est nommé député ainsi que le Sieur Rey des Vans, pour aller à la conférence de la province du Languedoc convoquée en la ville d'Uzes.

1620, le 27 avril (page 46 bis v) Munitions

Assemblés le conseil de guerre exéptés les Sieurs de Beauvoir, de Vandrome et Rey;

L'un des consuls de Saint Ambroix et C.... d'une ... de l'assemblée d'Alles avec deux charges de munitions (?) de guerre pour faire tenir à Privas. Après avoir exorté les soldats de Saint Ambroix conduisant ladite munition de passer jusqu'à Vallon en leur assistance donnant des soldats de la ville.

La compagnie décide de recevoir ladite munition et à cause du danger. Et on la gardera jusqu'à ce que des troupes passent.

1620, le 01 mai (page 46 bis v) Les troupes allant à Privas.

Les Sieurs de Beauvoir, de Vandrome et Rey, députés pour la conférence d'Uzès ont dit qu'ils auraient fait le dû de leur charge et fait voir à la compagnie la lettre de l'assemblée et la délibération prise concernant la dépense faite au passage des troupes passant et repassant pour Privas.

La Compagnie a remercié les députés et néanmoins pour dresser l'estat des despanses ont été nommés pour députés le sieur Montagut.

1620, le 3 avril (page 46 ter r) Restitution des munitions.

A été porté à la compagnie une lettre de l'assemblée de la conférence d'Alles par laquelle il est demandé la restitution des deux charges des munitions de guerre qu'on nous aurait laissées.

La compagnie a conclu qu'on écrira à ladite assemblée pour lui supplié de vouloir laisser en la présente ville ladite munition.

1620, le 4 avril (page 46 ter r) Nomination d'un député.

A été apporté à la compagnie une lettre des consuls des Vans par laquelle ils mandent de faire députation en la ville de Saint Ambroix pour affaires importantes.

La compagnie informe qu'on fera députation en la ville de Saint Ambroix pour voir entendre les propositions qui seront faites et a cet effet ont nommé le Sieur Pierre Dufour.

1620, le 4 août (page 46 ter v) Vandalisme à Grazan

Assemblés Messires de Beauvoir, Mr de Sablière, André Bois., Pierre decoste, Mr Pierre Gueydan, Pol Brunau, Thomas Aygon, Charles, Anthoine Blisson, Sr de Blisson, Claude Michel, Sr Sauvand, Claude M...., Guillaume Rossel, Jean Rieu, Jean Blisson.

Jean Baile dit que dans la nuit dernière on aurait brûlé tous le blé de Estie(?) Gauthier de Grazan, ce qui sera la cause de son entière ruine, et qu'il n'a aucun moyen pour faire la poursuite en justice.

Il demande que la communauté fasse les poursuites à ses frais et despans.

La compagnie entendue la susdite exposition, sachant que ledit Gauthier est un pauvre homme qui n'a les moyens d'aller en justice, délibère que la poursuite en justice dudit excès sera fait au dépans de la communauté.

1621, le 4 février (page 48 r) compte de l'année 1619.

Clôture des comptes de Sire Pierre Sauvand, consul en l'année 1619, soit 45 livres, 11 sols et 6 deniers.

1621, le 4 février (page 48 r) Remboursement d'emprunt

La communauté est redevable envers la Damoiselle Ysabeau de Malignon en la somme de 2500 livres.

Le sieur Bonhome est premier consul pour l'année 1621.

La communauté demande à la cour des aydes de Montpellier le prélèvement de 2500 livres sur ses habitants pour les deux ans à venir.

1621, le 14 mars 1621 (page 48 v) Logement de la compagnie de St Julien.

Par le Sieur Bonhome, premier consul a été exposé qu'on aurait logé la compagnie de Monsieur de Saint Julien, envoyés de Nîmes pour la garde de la ville à condition que la dépense serait supportée par le corps de la communauté.

La compagnie délibère qu'il sera taxé 6 sols par jour et par soldat et 4 sols pour chacun des laquais.

1621, le 2 avril (page 49 v) Nomination de députés

La compagnie dit qu'il est de grande importance suivant la nécessité des affaires de députer à l'assemblée et conférence des églises siégeant en Alles (Alès) et à Monsieur de Chastillon pour les informer au vrai de l'état des affaires, et pour pourvoir à l'avenir au passage des troupes.

A ceste effet le Sieur Bonhome, premier consul et le Sieur de Sablière sont nommés députés.

1621, le 10 avril (page 50 r) Troubles de la guerre.

La communauté informée des desseins que les Ennemys à Vallon ont sur nous, que l'on doit députer à l'assemblée et à Monsieur de Chastillon pour les en informer et faire avancer les troupes.

La communauté nomme le Sr d'Uzas et Gallois (pasteur) pour députés.

1621, le 2 avril (page 50 v) Augmentation de la garde de la ville.

Par le Sieur Bonhome, premier consul a été exposé que les troupes se sont retirées de ce lieu et partie des habitants, enrôlés aux compagnies, et que la garde de la ville tant de nuit que de jour n'est assez forte pour nous bien conserver. La compagnie doit délibérer si on doit payer des soldats à gages.

La compagnie conclue qu'il y a besoin d'une bonne garde et que l'on doit y mettre 12 soldats à gages, remettant l'exécution à la prévoyance de Messieurs les consuls.

Aussi a été proposé qu'il y a des soldats blessés et malades qui sont en cette ville à cause qu'ils ne peuvent marcher, et donc portent frais et dépense à la communauté.

La compagnie délibère qu'il sera plus à propos de les faire conduire jusqu'à la ville de Saint Ambroix que de les garder plus longtemps, ou de les conduire en leur maison ou lieux plus proches.

1621, le 26 avril (page 51 r) Remboursement de frais des troubles.

Est proposé avant que l'assemblée et conférence se séparasse de dresser les comptes des dépenses extraordinaires que la communauté a soufferte au passage des troupes aux fins d'en demander remboursement.

La communauté nomme pour dresser les comptes Sieur Pierre Montagut, Jean Privat, Pierre Sauvand, Estienne Bonhome, Pol Bruneau et Estienne Chastanier.

1621, le 29 avril (page 51 v) Assemblée de Nîmes.

Le sieur Bonhome a dit qu'il a reçu ce matin lettre des magistrats consuls et consistoire de la ville d'Uzès demande de députer en l'assemblée convoquée en la ville de Nîmes et de si rendre aujourd'hui, mais à cause que le message a été volé par les soldats de la garnison de Jalès que lui ont retenu la lettre.

La compagnie demandera copie à Saint Ambroix de la lettre de l'assemblée tenue à Nîmes.

1621, le 29 avril (page 51 v) Vallon saccagé.

Le capitaine Peschier et Me Roddier notaire (?) de Vallon nous ont dit que le lieu de Vallon a été ruiné, brûlé et saccagé, en étant sortis sans auculne commodité, et d'autant qu'ils ont fait dessein d'aller représenter leur misère en l'assemblée convoqué en la ville de Nîmes ont supplié la compagnie leur vouloir despartir charitablement quelques sous pour faire leur chemin.

La compagnie, vue la notoire misère des habitants de Vallon ont conclu qu'il sera délivré au sieur Capitaine Peschier et Roddier la somme de 10 livres pour leur voyage.

1621, le 29 avril, sur le soir (page 52 r) Nomination de députés.

Le sieur Bonhome a dit que suivant la délibération prise ce matin il aurait mandé en la ville de Saint Ambroix pour recevoir copie de la lettre de l'assemblée de Nîmes aux fins de pouvoir faire députation en ladite assemblée en la forme requise. Ayant reçu la réponse des consuls de Saint Ambroix et sachant qu'il y a trois jours que les comptes ont été demandés. Est nommé député pour aller en la ville de Nîmes, le Sieur Bonhome, premier consul pour assister à ladite assemblée et y avoir une voie délibérative.

Et au surplus attendu que ceux qui avaient été commis pour dresser les comptes ny travaillent point, ont commis Sieur Pierre Montagut et Pierre Dufour pour les établir et les porter à Nîmes en ladite assemblée.

1621, le 02 mai (page 52 v) Voyage à Nîmes.

Le Sieur Dubois, second consul, a reçu une lettre de Me Bonhome, premier consul, qui est à Nîmes, par laquelle il mande faire faire bonne garde et d'apporter les comptes;

Ceux-ci étant fait, Sieur Thomas Bonhome a dit qu'il a voyage à faire à Nîmes, se propose de les porter.

1621, le 03 mai (page 53 r) Voyage à Nîmes.

Le sieur Dubois expose que le Sieur Thomas Bonhome qui s'était proposé d'aller à Nîmes s'y refuse maintenant, c'est le sieur Olozenc qui a offert d'y aller. Il partira tout présentement.

1621, le 30 mai (page 53 v) Démolition de maison proche la porte.

Le Sieur Dubois, second consul, expose que la maison des hoirs de Reynaud, proche de la porte pouvait apporter grand préjudice à la garde de la dite porte et conservation de la ville pour en être trop proche.

La compagnie délibère que la maison doit être abattue et les hoirs de Reynaud indemnisés.

1621, le 30 mai (page 53 v) Réparation près la tour St Thomas.

Il est aussi proposé de faire réparer la muraille de la ville qui est entre le ravelin de la porte basse et la tour appelé Saint Thomas qui est corrompue et gastée.

La compagnie décide de faire exécuter les travaux aux enchères publiques à ceux qui feront la condition la meilleure.

1621, le 31 mai (page 54 r) Garde renforcée de la ville.

Est exposé qu'on a reçu divers avis des levées de gens de guerre et grands préparatifs qui se font près de Ruoms par nos ennemys. Il est d'avis pour notre bonne conservation et pour rompre les desseins de nos ennemis et se pouvoir opposer aux ravages qu'ils font sur nous de renforcer la garde de la ville de 50 soldats. Et pour y pourvoir promptement qu'on écrive au Sieur Gallois (pasteur) qui est à Montclus pour aviser si dudit lieu il pouvait faire venir tant d'hommes qu'il pourra.

1621, le 31 mai sur le soir (page 54 r) Réparations de la muraille.

Touchant les réparations à faire à la muraille proche la porte basse de la ville, tous les maçons de la ville sont demandés pour faire les réparations, et ce jusqu'à 2 canes de hauteur en pierres de taille.

Guillaume Duranton et Jacques Pouzols qui se chargeront de tirer la pierre et faire le bâtiment nouveau pour 60 livres à la charge que la ville fera porter la pierre chaux et sable.

1621, le 31 mai (page 54 v) Nomination du Capitaine de la Garde.

Le Capitaine Pierre Assaud de Brenas a dit que le sieur Gallois lui aurait fait voir une lettre que la ville de Barjac lui aurait écrite pour recruter de soldats pour la garde de la ville. Assaud offre de faire venir une douzaine de soldats, si la communauté le souhaite.

Il promet la servir fidèlement.

1621, le 02 juin (page 55 r) Nomination de député

Le sieur Bonhome, premier consul de retour de Nîmes fait entendre la négociation qu'il y a fait et exhibe une lettre escripte par Monsieur Ollivier ministre de Nîmes, escrivant au nom de l'assemblée et par laquelle il est expressément recommander de faire députation de quelqu'un de la compagnie pour assister en ladite assemblée et se rendre lundi prochain en la ville de Montpellier où la dite assemblée est transférée et qu'en icelle assemblée il est important de demander l'entretienement d'une garnison de 100 hommes.

La compagnie nomme pour députer le Sieur d'Uzas.

1621, le 02 juin (page 55 r) Assaud, capitaine de la Garde.

Le capitaine Assaud de Brenas est depuis lundi en cette ville. Il veut savoir s'il doit recruter des soldats.

La compagnie délibère qu'il est expédiant et nécessaire pour la conservation de la ville d'entretenir une garnison de cinquante soldat et qu'il doit être donné charge au sieur Assaud de la recruter.

Assaud s'offre de prendre la charge de ladite garnison.

1621, le 04 juin (page 55 v) Compte de l'année 1620.

Clôture des comptes de la communauté pour l'année 1620. Noé Rieu est redevable envers la communauté de la somme de 437 livres 12 sols et 2 deniers.

1621, le 04 juin (page 55 v) Logement des 44 soldats.

Le capitaine Assaud a fait venir en la présente ville certain nombre de soldats suivant sa charge à lui donnée au logement desquels doit être prévu. Ils sont au nombre de 44.

1621, le 22 juin (page 56 r) Affaire avec le sieur de Ligonnières.

Le sieur de Bessas a exposé qu'il a reçu une lettre de Monsieur de Ligonnières par laquelle il mande que si la ville veut que la convest (?) puisse être libre qu'il fera en sorte que les gentilshommes le ter..... bon reste que les r.....

La compagnie vu l'importance de cest affaire ont délibéré qu'il serait nécessaire et profitable que la convest (?) fut libre en ses cartiers dont on n'en vouloir retirer que des grandes commodités et en conséquence qu'on ne doit mépriser cette affaire. Que pour ce, Messieurs de Fontanille, D'Uzas, de Sablière, Gueydan, Montagut et Chastanier s'acheminèrent au lieu de Bessas pour négocier lesdites affaires en la présence de Monsieur le Comte du Roure, l'autorité duquel pourra de l'affermissement audit traité promettant d'agréé ce qui par eux sera fait.

1621, le 04 juin (page 56 v) Augmentation de la garde.

Le sieur Bonhome, premier consul a reçu une lettre de la ville de Saint Ambroix avec copie d'une lettre de Nîmes et Uzès par lesquelles résulte de la prise de Marguerites en sorte que la guerre est fort ouverte tellement qu'on a grand besoin de se fortifier pour se pouvoir garantir contre les desseins de nos ennemis.

La compagnie a conclu et délibéré d'une même voix qu'il est nécessaire pour la conservation de la ville d'augmenter la garnison jusqu'au nombre de 100 soldats. Le sieur Capitaine Assaud sera prié de la recruter à condition qu'ils soient armés. Et pour l'entretienement de la garnison, qu'on les logera sur les 25 maisons des plus aisés, 2 par maison et sur autres 50 maisons un soldat dans chaque.

La nourriture sera payée par le corps de la communauté à raison de 6 sols par jour et par soldat.

1621, le 04 juin (page 56 v) Arrentement de la parcelle de Cabiac

Arrentement de la parcelle de Cabiac à Guillaume Dommergue, Pierre Thibon, Pierre Clément jeune, Louis Fustier, Simon de Laborie et Jean Barnoin pour 80 livres payables à la fête de Saint Gilles.

1621, le 11 juillet (page 57 r) Estimation de la Maison Reynaud à détruire.

Les prud'hommes commis pour l'estimation de la maison de Reynaud ont remis leur rapport. Le prix est estimé à 303 livres.

La compagnie délibère que la communauté prendra ladite maison et cheminée au susdit prix.

1621, le 11 juillet (page 57 r) Remboursement d'emprunts.

La communauté est redevable envers plusieurs personnes de grandes sommes à l'occasion des guerres. Celles-ci demandent paiement. La communauté empruntera 1200 livres.

1621, le 11 juillet (page 57 v) Arrentement de la parcelle de Maslogeard.

Arrentement de la parcelle de Maslogeard à Sieur André Bonhome, premier consul, pour la somme de 45 escus

1621, le 11 juillet (page 57 v) Arrentement de la parcelle d'Aleyrargue.

Arrentement de la parcelle d'Aleyrargue à Sieur Thomas Freissinet et Pierre André

1621, le 11 juillet (page 57 v) Arrentement de la parcelle de Rappelin

Arrentement de la parcelle de Rappelin à David Gaultier pour 12 livres et tous le foin et vin qui se lèvera en la parcelle. À sa charge de faire porter les gerbe en la présente ville.

1621, le 11 juillet (page 57 v) Arrentement de la parcelle du corps de la ville.

Arrentement de la parcelle du corps de la ville à Sieur Pol Bruneau pour 560 livres payables pour moitié le 15 août et l'autre à la fête de Noël prochain, acte reçu par Me Bellet.

1621, le 20 juillet (page 58 r) Actes coupable d'habitants de Barjac

La compagnie délibère que l'on doit par toute sorte chercher la vérité et punir ceux qui voudraient être coupable et à cest effet, on nomme le Sieur de Sablière et Gueydan pour se transporter à Saint Ambroix

1621, le 21 juillet (page 58 r) Trahison du Capitaine Assaud de Barjac.

Rapport des Sieurs de Sablière et Gueydan qui sont allés à Saint Ambroix pour s'informer particulièrement des trahisons qu'ils se doivent connaître en ceste ville que les consuls de Saint Ambroix avec leur conseil se seraient assemblés pour cet effet et leur auraient déclaré qu'ils tenaient lesdits advis par des personnes qualifiées de la religion qui ont leur domicile dans des villes papistes et qu'ils ne peuvent être nommé parce que s'il était su, il leur aurait fait déplaisir, Mais que la ville doit pourvoir à la sûreté d'icelle.

Les conseillers donne avis que ce soir se doit effectuer la conspiration et trahison contre ceste ville et que les ennemis sont ramassés en grand nombre fort proche de nous, qui est la cause que nous avons plus avant poursuivi le chemin.

La compagnie délibère que le Capitaine Pierre Assaud contre lequel lesdites accusations ont été faites sera déposé de sa charge de capitaine de la garnison et lui sera permis de se retirer ou il demeure en la présente ville en qualité de personne prise. Les soldats de la garnison seront commandés par les capitaines de quartier chacun à son tour et par le seigneur majour et que lesdits capitaines de Cartier demeureront de garde à la porte le jour et s'y trouveront à l'ouverture et fermeture des portes.

1621, le 25 juillet (page 59 r) Réponse du Capitaine Assaud.

Se présente le capitaine Pierre Assaud, qui dit que par astuce et artifice de ses ennemis, il a été calomnié de trahison. Il requiert à la compagnie que soient faites des poursuites nécessaires pour avoir la vérité tant pour sa charge que descharge.

Pour la satisfaction du Capitaine Assaud, on s'informera auprès des consuls d'Uzès. Sont nommés Estienne Chastanier et Pierre Clément pour s'acheminer à Uzès.

1621, le 28 juillet (page 59 r) Rapport des députés revenus d'Uzès.

Aux consuls d'uzès en pleine assemblée leur aurait été dit que l'avis qu'ils auraient donné en la présente ville estait donné par le corps d'un consistoire d'une ville ou les papistes ont autorité qu'ils ne peuvent ni donné leur nom ni être nommé parce qu'il en recevraient des desplaisirs, mais que l'avis ne doit être méprisé et qu'on le doit profiter qu'il n'est temps ni saison d'informer plus avant de ceste affaire.

La communauté délibère que le sieur de beauvoir et le sieur Bonhomme iront prévenir dans le soupçon et doute que le Capitaine se doit retirer de la présente ville.

1621, le 28 juillet 1621 (page 59 v) Nomination de Député.

Sachant l'assemblée tenue en la ville de Saint Ambroix, la compagnie nomme le sieur de Bessas pour aller à Saint Ambroix.

1621, le 28 juillet (page 59 r) travaux à la tour de Vergeyras.

A été proposé que Monsieur Chaseau de Vallon a offert faire la voulte de la tour appelée du Vergeyras moyennant le prix et somme de (*non écrit*). La compagnie accepte le priffait (*dont le montant n'est pas donné*).

1621, le 29 juillet (page 60 r) Nomination de député.

Les sieurs de Beauvoir et de Bessas ont fait entendre qu'ils auraient été en la ville de Saint Ambroix.

Il y a été décidé pour les trois villes (Barjac, Les Vans et Saint Ambroix) de nommer pour chacune d'elle un député pour aller en la ville de Nîmes ou le conseil de province est assemblé.

Est nommé député le sieur Gueydan pour aller à Nîmes.

1621, le 9 août (page 60 v) Assemblée provinciale des Trois ordres.

Le Sieur Bonhomme a reçu lettre des consuls de la ville d'Uzès par laquelle il est porté de faire députation pour l'assemblée provinciale, des trois ordres convoqués à Montpellier.

En raison du décès du pasteur, on fera députation des autres 2 ordres de la noblesse et du tiers-état.

Monsieur de Beauvoir qui est conseillé de la province tiendra lieu de gentilhomme pour l'église de cette ville et pour le tiers-état suivant la pluralité des voix Monsieur Gueydan a été nommé député.

1621, le 9 août (page 61 r) Vandalisme.

Le sieur premier consul expose que Jean Teissier de Saint André s'est venu plaindre que quelque soldat de la garnison en s'en allant à sa maison venant du marché lui aurait dérobé 5 livres tournois et à la femme de Firmin Molière un lard. La compagnie délibère qu'on recherchera les responsables des larcins pour en faire faire restitution et que les coupables seront poursuivis aux dépens de la communauté.

1621, le 9 août (page 61 r) Battue des grains.

Il est nécessaire de faire battre les grains provenant des parcelles d'Aleyrargue et des Rappelins, faire vendre la paille.

La compagnie a commis Estienne Rocheblave, Pol Bruneau et Estienne Sauvart pour faire battre le blé, avec vente au profit de la communauté.

1621, le 16 août (page 61 v) collecte de fonds pour Vallon.

Se présente Me Abraham Sollier, bailhe de Vallon qui a dit et représente que par délibération de l'assemblée des églises du bas Languedoc qu'il a exhibées datées du 17 du mois dernier, il est porté que l'argent provenant de la collecte faites par les églises des colloques de Montpellier, Nîmes et Uzès pour le soulagement des habitants de la religion de Vallon consigné entre les mains de Monsieur le consul pour le distribuer aux habitants de Vallon. Pour remercier de leur piété, le sieur Sollier et Sampzon son fils blessé la compagnie donne à titre de dédommagement 50 livres.

1621, le 22 août (page 62 r) Remboursement d'emprunt pour frais de guerre

La communauté a souffert des grands frais et despans pour les frais extraordinaires de la guerre, entretenement de la garnison réparation des murailles, pour lesquels la communauté s'est obligée envers plusieurs personnes. Pour rembourser il sera imposé le sols à tous les habitants.

1621, le 23 août (page 62 r) Levée pour la conduite des soldats.

La despans pour la levée des soldats qui sera payé au sieur Borne est de 24 livres et pour conduire les soldats de Privas (vraisemblablement prisonniers), une pistole d'Espagne valant 7 livres tournois.

1621, le 09 septembre (page 62 v) Arrentement du bénéfice.

Payement de l'arrentement du bénéfice du comte du Roure, soit 50 livres, baillées à Sieur Pierre Montagut qui se chargera de la faire parvenir au comte.

1621, le 14 septembre (page 62 v) Affaire Olozenc-Guarimon.

Le Sieur Bonhomme expose que depuis longtemps l'enfant de feu Pierre Olozenc de Grazan a été nourri aux dépans de la bourse des pauvres. Le Sieur Guarimond qui joint le bien dudit Olozenc avait promis de payer ladite despance ce qu'il refuse faire comme aussi doit le dîme des fruits, et d'autant qu'il a quelque blé dans la maison de Monsieur Broche.

La communauté décide donc de séquestrer ses biens jusqu'à paiement de l'entretienement de l'enfant.

1621, le 21 septembre (page 63 r) Vandalisme de la part des soldats.

Plusieurs des soldats de la garnison au lieu de se tenir de jour à la porte, s'absentent et s'en vont faire des coups et picqueries au préjudice de la communauté.

La compagnie délibère que nul soldat de la garnison ne pourra s'absenter sauf permission des capitaines de quartiers.

1621, le 08 octobre (page 63 v) Emprunt pour la solde des soldats.

Sire Claude Dubois, expose que pour la solde des soldats de Saint Ambroix établis en la présente ville au mois de septembre dernier, il aurait emprunté de Jean Baille 100 livres tournois.

Il sera passé obligation auprès dudit Baille pour remboursement de ses frais.

1621, le 24 octobre (page 63 v) Garde des pourceaux.

La garde des pourceaux de la présente ville a été donnée à Jacques Boulle, sous les conditions suivantes à savoir pour chaque pourceau un quartier d'épaules et un sol argent, et pour les pourceaux qui naîtront ou seront achetés entre ici et le premier du mois de mai, payeront tout entier et ceux qui naîtront ou seront achetés après, payeront par moitié. Aucuns pourceaux ne viendront faire dégât ou dommages à défaut les porchier seront tenus les payer.

1621, le 07 novembre (page 63 v) Afferme de la boucherie.

L'afferme de la boucherie après mise aux enchères est donnée à Jacques Villard, moins disant aux conditions suivantes. Il sera tenu fournir la boucherie de bonne choses. À la fête de Pasques prochaine au pris le mouton de 2 sols la livre, le bœuf 1 sol la livre, le Pourché 1 sol et 6 deniers, la brebis 1 sol et 3 deniers.

Il sera condamné à 3 livres, données aux pauvres à chaque fois qu'il sera en faute.

1621, le 09 décembre (page 64 r) Prêt 1200 pains aux soldats.

S'est présenté le sieur Deshours, député de l'assemblée du cercle (?) et, suivant sa charge, il se serait acheminé au lieu de Salavas pour voir l'état des gens de guerre qui y sont, lesquels sont en extrême nécessité de vivres.

Le Sieur requiert la compagnie de vouloir distribuer du pain, pour l'entretienement de ses gens de guerre.

La ville fournira 1200 pains sous la promesse de remboursement fait par le sieur Deshours.

1621, le 17 décembre (page 64 v) Troupes au moulin de Courlas.

Se sont présentés Messieurs de Mirmande et Castillon, députés de la ville de Saint Ambroix, lesquels ont remis une lettre contenant leur députation portant créance, qu'ils ont exposé que les troupes qui estaient à Salavas se retirant passant par le moulin de Courlas, auraient jugé ceste place de grande importance et qui méritait d'estre gardée tant pour tenir leur passage libre que

pour incommoder les ennemis qui tiennent le chemin pour la communication du pays bas avec le vivarès.

Cette place doit être gardée et comme étant situé entre Saint Ambroix et Barjac.

La compagnie délibère qu'il est nécessaire de conférer avec Saint Ambroix. Pour ce est nommé député le Sieur Bruneau.

1623, le 01 janvier (page 65 r) Election des consuls 1623.

Sont présents les sieurs consuls et conseillers, à l'exception de Sieur Charles Bellet notaire et Jean Reboul.

Il est de bonne coutume de tout temps observée en la présente ville de procéder le premier jour de l'an pour faire la nomination des nouveaux consuls ayant à ses fins convoqués la présente assemblée; Ayant remis à cet effet le rôle et liste de trois habitants de chaque échelle.

Est nommé pour premier consul le Sieur D'Uzas et pour second Me Jean Blisson.

Sont nommés les deux conseillers coutumiers (?) à savoir les Sieurs Pol Bruneau et Estienne Rocheblave.

Et peu après transporté à la place, devant le sieur de Fontanilhe seigneur de la ville en l'absence des bailles étant malades.

Sont nommés par les consuls vieux et modernes les conseillers suivants.

Le Sieur d'Uzas a nommé le Sieur de Vandrome, ledit Blisson, Estienne Chastanier, ledit Bonhomme Pierre Montagut et ledit Dubois Estienne Dufour.

1623, le 8 janvier (page 66 r) Nomination d'un greffier.

Les sieurs Pierre de Coste et Pierre Jaufrès, consuls à cause de plusieurs délibérations à prendre il est nécessaire d'être pourvu d'un greffier pour coucher les délibérations, sur quoi a été remis une liste d'habitants de la dite ville pour exercer la dite charge. Le sieur Pierre Montagut a accepté la dite charge.

1623, le 30 janvier (page 66 v) Assiette d'Uzès.

Le Sieur de Coste, venu d'Uzès ou l'assiette s'est tenu a fait entendre à la compagnie l'accord et convention qui a été fait entre messieurs les consuls de la baille (?) basse et ceux de la baille haute touchant l'imposition extraordinaire qu'il a convenu faire pendant ses mouvements et derniers troubles ayant été accordé que la somme de six vingt mille francs sera imposé sur tous le diocèse et que messieurs les catholiques en prendront quatre vingt mille et ceux de la religion quarante mille livres. Les dits accords ont été faits par l'entremise de Monsieur le Président Bournier.

La compagnie délibère que la convention et accord est profitable et l'on se conformera avec les messieurs de Saint Ambroix et Les Vans.

Est nommé pour député Monsieur Dufour auquel lui sera baillé les papiers et mémoires.

1623, le 2 février (page 67 r) Nomination de député.

Le sieur Pierre Jaufrès, second consul suivant la dernière délibération prise, il a reçu du consul d'Uzès une convocation pour faire venir un député en cette ville concernant l'assiette.

Monsieur Dufour, nommé député, partira demain en diligence auquel lui sera baillé les comptes et autres papiers nécessaires.

1623, le 12 février (page 67 v) Comptes pour l'année 1621

Par le sieur De Coste, étant venu d'Uzès a été proposé qu'il est nécessaire d'avoir les comptes de Jean Mercier et Bonnaure, concernant la despence des troupes pour les employer à nos demandes que nous avons faites conjointement avec messieurs les consuls de Saint Ambroix et Les Vans, comme aussi d'avoir l'argent pour payer le dernier quartier des deniers de l'année 1621. De plus l'assignation à Tholozé est d'un montant de 90 livres.

La compagnie demande donc aux Sieurs Mercier et Bonnaure de rendre les dit comptes.

1623, le 12 février (page 68 r) Nomination de député.

Estant assemblés est venu un messenger portant une lettre de Messieurs les consuls de Saint Ambroix par laquelle ils mandent d'envoyer un député sur les affaires des troupes qui s'approchent devers nous.

Le Sieur Jean Amargue est nommé député pour ouyr les propositions faites.

1623, le 21 mai (page 69 r) Payement du médecin

Le sieur Pardin, docteur en médecine dit qu'il lui est nécessaire et très important de faire voyage en son pays à cause d'affaires qui le concerne. Il requiert la compagnie lui vouloir donner conges et demande la pension que la ville lui donne à savoir 150 livres. Le premier consul dit n'avoir aucun argent en son pouvoir à cause du retard de l'imposition. Il sera donc emprunté une somme de 135 livres, afin de pouvoir le payer

1623, le 29 mai (page 69 v) Emprunt pour le fondeur.

Un emprunt de 200 livres est demandé pour donner au Me fondeur et autres choses.

1623, le 20 juillet (page 69 v) Pavage des rues.

Me Guy a déjà pavé les rues de la présente ville, il presse lui payer ses despences, à savoir 100 livres. La compagnie emprunte donc cette somme au sieur de Vandrome.

1623, le 16 juillet (page 70 r) Rembourrement de Damoiselle de Sauvage.

Le Sieur de Coste expose que Madamoyselle de Sauvage a fait des despences à la ville et même a fait commander l'arest (?) à Noé Rieu de la partie que la ville lui doit.

La compagnie délibère, attendu qu'elle n'a aucun fond à son imposition emprunte la somme de 133 livres pour payer la dite damoyselle.

1623, le 17 juillet (page 70 v) Bétail d'Avéjan.

Est dit par les consuls que le bétail de Monsieur d'Avéjan et autres habitants viennent faire depaître leur bétail dans le terroir dudit Barjac sans aucune permission. Pierre Paulet, rentier du Sieur d'Avéjan, vient s'accorder avec les consuls de Barjac. Il payera la somme de 15 livres pour trois mois à savoir du mois août à octobre pour ses 32 bêtes. Le sieur Teullele, autre rentier du Sieur d'Avéjan aura aussi permission en payant, en lui limitant la quantité de bétail.

1623, le 23 septembre (page 71 r) Emprunt pour le sieur Espérandieu.

Monsieur Espérandieu d'Uzès demande la somme de 300 livres que la ville lui doit. La communauté décide d'emprunter cette somme pour payer le Sieur Espérandieu

1623, le 23 septembre (page 71 r) Testament de Gabrielle de Compang.

Dans les papiers de la ville estant dans le coffre, il y a le testament de Damoyselle Gabrielle de Compang, par lequel elle donne aux pauvres de l'hôpital de Barjac annuellement une saumée blé distribuée par les consuls, chargeant le Bailleur Gueydan son héritier de payer ladite pension. Celui-ci ne l'ayant jamais fait, la compagnie poursuivra le Sieur Gueydan en payement de la susdite pension.

1623, le 23 septembre (page 71 v) Rembourrement de sommes à la ville.

Les hoirs de feu Me Charles Bellet doivent à la ville la somme de 216 livres. L'on fera saisir les biens dudit Bellet jusqu'à la somme susdite.

1623, le 6 octobre (page 72 r) Lettre des consuls d'Uzès.

Le Sieur de Coste, premier consul, a tout présentement reçu lettre de Messieurs les consuls d'Uzès, datée du 4, ensemble extrait de la délibération prise par le conseil du diocèse du 2, contenant qu'il sera emprunté au nom du diocèse la somme de 2400 livres pour employer à l'entretien de la cavalerie et officiers de la conestablerie pour le présent mois d'octobre. La compagnie donne réponse ambiguë.

1623, le 9 octobre (page 73 r) Emprunt.

Il est dit que la ville doit à Madame de la Valette. Attendu qu'il n'y a aucun fond en son imposition, la compagnie délibère que la somme de 700 livres sera empruntée par les sieurs consuls pour le payement des 648 livres dues à la dite damoiselle par obligation reçue par Me Biscarat notaire.

1623, le 12 novembre (page 73 v) Emprunt.

La somme de 829 livres, 3 sols et 3 deniers que l'on doit à Monsieur Reboul, receveur du diocèse d'Uzès touchant l'imposition qui fut faite en mars 1622 doit être payée à la fin du mois. À faute de paiement, il y aura de grandes dépenses. La compagnie délibère que la somme que l'on avait emprunté de Pierre Teullelle pour payer madame de La Valette. Cette somme servira à payer le Sieur Reboul.

1623, le 20 novembre (page 74 r) Emprunt.

Sont présents Me Pierre Jaufrès, second consul, Noble Pol de Banne sieur d'Uzas, Daniel de Borgoignon, sieur de Sablière, Sieur Pol Bruneau, André Bonhome, Pierre Chastanier, Jean Blisson, Me Gallien Pardin conseiller
Il est nécessaire d'emprunter la somme de 200 livres pour subvenir à l'entier paiement de la somme de 829 livres due au Sieur Reboul. Cette somme sera donc empruntée.

1623, le 20 novembre (page 74 v) Demande du reste d'imposition 1621 et 1622.

Le sieur Cappon, d'Uzès a fait commander l'arest à la ville pour les restes que la ville doit de l'imposition des années 1621 et 1622.

1624, le 01 janvier (page 75 r) à heure de 4 du matin. Élection des consuls.

Sont assemblés en la maison consulaire, sieurs Pierre de Coste et Pierre Jaufrès, consuls, Nobles Pol de Bane sieur d'Uzas et Daniel de Borgoignon sieur de Sablières, Mes Galvien Pardin, Pol Bruneau, Jean Amarguet, André Bonhome, Pierre Chastanier.

Il est de bonne coutume de tout temps observée en la présente ville de procéder le premier jour de l'an pour faire la nomination des nouveaux consuls ayant à ses fins convoqués la présente assemblée; Ayant remis à cet effet le rôle des habitants les plus capables.

Le sieur Pol Bruneau a été nommé pour premier consul et Pierre de Cabiac pour second consul.

Et ensuite a été procédé à la nomination de 2 conseillers couti..... suivant la costume à savoir Monsieur d'Uzas et Monsieur Pardin. Ils ont pour la dite charge presté serment.

Ensuite les consuls ont presté serment et promis de bien et dûment s'acquitter de leur charge de garder les biens de la communauté, de la veuve et l'orphelin comme leur propre affaire, ne révèle les secrets du conseil. Ledit Bruneau a nommé le sieur Bonhome, ledit Coste Mr Dufour et ledit Jaufrès sire Jean Privat.

1624, le 06 janvier (page 76 r) Commandement t d'arest.

Le sieur Bruneau a reçu une lettre de Monsieur Rousset Mr procureur de Montpellier touchant le commandement d'arest qui aurait été donné au sieur de Coste par le sieur Cappon. La compagnie nomme pour député Sire André Bonhome pour partir demain et se rendre à Uzès pour apporter les livres des tailles qui sont esté produites au procès que la ville a contre les syndics des catholiques de la ville.

1624, le 10 février (page 76 v) Nomination du greffier.

Est nommé greffier de la ville Sire Jean Privat, charge qu'il accepte.

1624, le 22 février (page 76 v) Emprunt.

Pour subvenir au paiement de 90 livres que la ville doit à Jean Mercier ainsi que pour plusieurs autres affaires à cause du retardement de l'imposition, la compagnie décide l'emprunt de la somme de 300 livres.

1624, le 24 mars (page 77 r) Voyage à Uzès, Nîmes et Montpellier.

Le sieur André Bonhome est député pour aller en la ville de Montpellier concernant l'affaire du receveur Cappon. Il passera par Uzès pour rencontrer le Sieur Levesque (suceuseur de Cappon ?).

Il passera aussi à Nîmes pour voir l'état de ce que la ville a contre les consuls de Fereyrolle.

1624, le 21 avril (page 77 r) Nomination de garde terres.

Le sieur consul, à cause qu'il se fait beaucoup de mal par les champs, il serait important d'établir un garde terres pour l'en prendre garde. Jean Aygon et Thomas Bellet ont fait la condition la meilleure. Ils auront cette charge jusqu'au mois d'août prochain pour une somme de 30 livres.

1624, le 21 avril (page 77 v) Emprunt.

Pour subvenir au paiement de 50 escus que la ville doit à Me Maney ainsi que pour plusieurs autres affaires à cause du retardement de l'imposition, la compagnie décide l'emprunt de la somme de 50 escus.

1624, le 25 juillet (page 77 v) Emprunt.

La ville est redevable envers Madame de la Valette de 200 livres, qu'elle va emprunter pour lui rembourser.

1624, le 17 août (page 78 r) Poursuite contre le sieur de Vandrome.

Le Sieur Bruneau dit que Mardy dernier la taille aurait été vérifiée par le conseil ordinaire. La compagnie poursuivra en justice le sieur de Vandrome.

1624, le 17 août (page 78 r) Assiette du diocèse d'Uzès.

Le sieur Bruneau expose qu'il aurait apporté de l'assiette tenue en la ville d'Uzès au mois de Juillet dernier des informations sur celle de Pont Saint Esprit et bagnols.

1624, le 05 septembre (page 79 r) Vérification de la taille.

Ce jourd'hui a été procédé à la vérification de la taille et imposition faite en la présente ville, d'autant qu'elle se monte à environ 5000 livres.

1625, le 01 janvier (page 79 v) Election des consuls

Il est de bonne coutume de tout temps observée en la présente ville de procéder le premier jour de l'an pour faire la nomination des nouveaux consuls ayant à ses fins convoqués la présente assemblée; Ayant remis à cet effet la liste des 4 principaux habitants pour chaque échelle.

Le sieur Pierre Chastanier a été nommé pour premier consul et Jean Dupoux pour second consul, suivant la pluralité des voix.

Sont nommés conseillers Conti...., les sieurs d'Uzas et Jean Privat.

Les consuls vieux et modernes ont ensuite nommé les nouveaux conseillers à savoir :

Ledit Chastanier, Me Amarguer, ledit Dupoux, Monsieur de Sablières, led Bruneau, le Sieur Bonhome et ledit de Cabiach, Jean Baille.

1625, le 3 avril (page 80 v) garde terres et bannier.

Le sieur Chastanier expose qu'il a entendu des plaintes de plusieurs habitants à cause du mal qui se fait par les champs aux blés, par les bestiaux et qu'il est donc important d'établir des banniers pour prendre garde et empêcher le mal qui se fait aux champs.

Jean Aygon et Thomas Bertier qui ont fait la condition la meilleure sont nommés bannier et garde terres pour 80 livres et ont promis vaquer tout au long de l'année.

1625, le 13 avril (page 80 v) Etablissement d'un présage nouveau.

Sont présents pour le conseil ordinaire Sieur Pierre Chastanier et Jean Dupoux, consuls, Monsieur d'Uzas, Monsieur de Sablières, mrs Bruneau, Amargier, Sieur André Bonhome, Pierre de Cabiach, Jean Baille et Jean Privat.

Et pour le conseil extraordinaire, Monsieur de Beauvoir, Monsieur de Vandrome, Mr Pierre Dufour, Pierre Montagut, Pierre Sauvand, Monsieur Gaydan, Jehan Malignon, Pierre Comfrère (?), Jehan Bonnaure, Pierre Rivière, Jacques Brun, Jean Guillaumon, Gabriel Fabre, Thomas de Coste Jehan Combaluzier, André Roudil, Pierre André, le fils du sergent Sauvage, Louis de Cabiach de Russargues. Le sieur Chastanier expose qu'il est nécessaire de faire un présage nouveau en la présente ville, d'autant que celui existant est tant vieux qu'il est difficile de faire les cotisations et despartements pour les tailles.

La compagnie entendue l'exposé délibère de faire ce nouveau présage, aussi à cause des deffauts qui sont dans le vieux.

1625, le 27 avril (page 81 r) Accord

Le sieur Chastanier expose que Sieur André Bonhomme aurait présenté requeste en la cour de Monsieur le Sénéchal tendant au paiement du reliquat de son compte et administration l'année de son consulat 1621, et obtenu ordonnance de la dite cour de la somme de 236 livres 14 sols avec despans. Et d'autant que ledit Bonhome se trouve débiteur envers la ville au reliquat des comptes de

l'administration par lui faite du bénéfice en les années 1610, 1611, 1612, 1614, 1621.

Le consulat et le dit Bonhome nomment trois ou quatre personnes amiablement pour vérifier exactement tous les comptes.

Sont nommés le Sieur Chastanier, Monsieur de Sablière, Pierre Montagut et Jean Privat.

Après vérification, les dites parties ont convenu que la communauté doit à Monsieur Bonhome la somme de 140 livres, somme qui lui sera payé lorsque l'imposition sera faite.

1625, le 27 avril (page 82 r) précepteur de la jeunesse.

Le sieur Chastanier expose qu'il y a longtemps qu'en ceste ville on aurait aresté Me Noguelle pour instruire la jeunesse. Il prie maintenant maintenant les consuls lui faire une condition telle qu'il puisse entretenir et comme on a accoutumé de faire aux auteurs qui l'ont précédé.

La compagnie ayant reconnu qu'il était capable pour instruire la jeunesse lui donne pour la présente année la somme de 18 escus faisant 54 livres.

1625, le 20 juin (page 82 r) Assiette du diocèse d'Uzès.

Le sieur Chastanier a apporté l'assiette tenue à Uzès au mois de juin.

1625, le 23 juin (page 82 v) Rétablissement de la garde.

Le Sieur Chastanier expose que le bruit court de la guerre et qu'il faudrait pourvoir à la garde tant du jour que de la nuit, pour la conservation de la ville.

La compagnie considère qu'il est grandement nécessaire de se prendre garde et de mettre un soldat qui soit obligé de demeurer d'ordinaire à la porte et de le faire accompagner de certain nombre d'habitants qu'on verra estre nécessaire.

Pierre de Coste dit vouloir accepter la charge, pour 10 livres chaque mois qu'il vaquera.

1625, le 5 septembre (page 83 r) Accord pour le bénéfice du prieuré.

Le sieur Chastanier aurait appris que Sieur Charles Pellier avait pouvoir de Mre Jacques Gauthier, jadis secondaire en l'église de Barjac pour poursuivre contre les dits consuls de la présente ville comme rentiers de bénéfice du prieuré de Barjac.

Il serait important si on pouvait traiter ceste affaire à l'amiable sans entrer plus avant. La compagnie mande audit Pellier de venir si on se pouvait accommoder.

Il a été convenu et accordé que la ville lui donnera la somme de 100 livres, moyennant quoi le dit Pellier rend quitte la ville de ses prétentions.

Pour ce, les consuls emprunte cette somme à celui qui fera la condition la meilleure.

1625, le 17 septembre (page 83 v) Accord avec les consuls de Fereyrolle.

Le sieur Chastanier s'étant rencontré dernièrement avec les consuls de Fereyrolle, ils auraient décidé de régler à l'amiable leur différend. Ceux de Fereyrolle donneront à la ville 180 livres moyennant quoi ils seront tenus quitte comme appert dans la transaction reçue par Me Biscarat notaire.

1630, non daté (page 84 r) La maladie contagieuse.

..... (manque).....

La compagnie entendue l'exposition des sieurs consuls, délibère de prendre le Sieur Antoine Blisson, chirurgien pour une somme de 500 livres à la charge pour lui de fournir toutes les drogues, parfums et parfumerie qu'il sera nécessaire alors que la ville fournira le bois et charbon qui sera besoin.

Claude majoul et Thomas Bertet l'assisteront pour écrire et faire l'inventaire des meubles qui se trouveront dans les maisons qu'on parfamera.

Aussi est accordé mettre 6 hommes pour garder la porte de la ville pour se prendre garde de ceux qui entrent et sortent de la ville. Ont été nommés Me Anthoine de Cabiac, Jean Gautier, Guillaume Dubois, Michel Clément, Jacques Vincent et Faget pour gardes.

1630, le 20 janvier (page 84 v) Emprunt.

Les consuls exposent que les bouchers qui auraient fourni de chair pour les malades de la ville ne peuvent plus fournir sans argent. Comme aussi ceux qui sont établis pour la garde de la ville demande argent.

La compagnie délibère qu'il est grandement nécessaire de recouvrer argent pour payer, il est donc décidé d'emprunter 200 livres.

1630, le 17 février (page 85 r) La ville en quarantaine.

Sont assemblés les consuls et conseillers ordinaires assistés de la plus grande partie des habitants de la ville, proche la maison de Monsieur le consul Rivière du mas de Vignon.

Les consuls exposent que la ville est déjà parfumée que ceux qui sont à présent dedans ne peuvent sortir. Il est nécessaire d'enrôler 10 hommes de plus capables de garder la ville aux gages de 10 livres le mois chacun lesquels auront charges de garder la ville pour la santé d'icelle et ce pendant 40 jours.

1630, le 17 mars (page 86 r) Garde de la ville.

Sont assemblés les sieurs consuls avec la plus grande partie des habitants de la ville, au terroir de Planelong pour entendre le presche.

La compagnie doit aviser s'il est nécessaire que les habitants entrent encore dans la ville. Elle décide de mettre 4 hommes pour la garde de la porte de la ville et que ceux qui l'auront charge de défendre l'entrée de la ville à toutes sortes de personnes qui viendront sans ordre. Ils auront charge aussi de visiter toutes les maisons de la ville pour voir s'il s'y trouveront aucun meuble infesté et, en cas, ils devront les brusler.

Ont été nommés Mr le consul Rocheblave, Sieur Pierre de Coste, Me Silvestre et Francois Roux, lesquels toucheront 10 livres le mois, jusqu'à Pasques.

1630, le 29 avril (page 86 v) Garde de la ville.

Sont assemblés les consuls assistés de Sieur Pierre Montagut, Me Thomas Bellet, dans la maison de Sire Pierre Decoste.

La compagnie décide d'en mettre 2 pour se prendre garde à la porte de la ville et 4 pour leur donner avis et conseil de ceux qui pourront rentrer dans la ville.

Pour la garde sont nommés Pierre de Coste et Francois Roux et pour maîtres de Santé, Monsieur de Vandrome, Sire Jean Charles, Pierre Bonhome et Jacques Sauvart.

1630, le 09 juin (page 87 v) Garde de la ville.

Il est requis de mettre quelqu'un pour se prendre la garde à la porte de la ville pour qu'il n'entre personne qui soit infesté. C'est Sieur Pierre Bonhomme qui vaquera en ladite charge. Il ne fera entrer aucun étranger sans la permission des consuls.

Le même jour est accordé que Jacques Vincent soit le valet des consuls, jusqu'au premier janvier prochain.

1630, le 24 juin (page 88 r) Affaire Claude Martin.

Les consuls ont donné permission aux maîtres de santé de la présente ville pour que Claude Martin aille jusqu'à Chambonas pour prendre du blé qu'il y avait.

Ledit Jacques Vincent l'aurait parfumé à son retour, excepté son argent lequel se trouvait dans sa poche. Il s'en serait allé ensuite à la foire de l'hospitalet, lequel ne peut y aller sans passer en des lieux infestés. Cela pourrai devenir un grand préjudice à la communauté.

La compagnie décide que ledit Martin demeurera l'espace de vingt jours loin de sa maison et loin aussi de la ville.

1630, le 07 juillet (page 89 r) Garde de la ville.

Le sieur Bonhome restera un mois de plus à la garde de la ville aux gages accoutumés.

1630, le 11 août (page 89 r) Garde de la ville.

Le Capitaine Caroly est nommé en remplacement du Sieur Bonhome pour la garde de la ville, ce pour un mois de plus.

1630, le 25 août (page 89 v) Nomination de médiateurs avec les catholiques.

Assemblé le conseil en la maison du sieur de Beauvoir.

Pierre Montagut et Me Pierre Dufour, le sieur de Beauvoir et pierre Guillaumon sont nommés pour traiter avec les messieurs catholiques de la ville.

1630, le 02 décembre (page 90 r) Nomination de députés.

Le viguier Clément de Cabiac aurait entrepris de playder contre la communauté pour avoir récompense des dommages qu'il aurait souffert à cause des maladies et infestation. Pour transiger à l'amiable sont nommés les sieurs Montagut et Dufour.

1630, le 03 décembre (page 90 v) Récolte brûlée.

Suivant la charge donnée la veille au sieur Montagut et Dufour pour voir Pierre Clément, sur le sujet du procès qu'il a pendant en la cour de Mr le sénéchal de Nîmes. Il eut de brûlé son foin, fourrage, herbes coupement de bois, et meubles Clément demande donc dommage.

1630, le 15 décembre (page 91 v) Nomination d'un député.

La compagnie délibère qu'il est nécessaire de députer quelqu'un pour poursuivre l'affaire concernant monsieur de Cabiac. Monsieur Dufour est nommé député.